

# COMPOSTAGE COLLECTIF EN IMMEUBLE

⇒ **comment faire ?**

**Vous habitez en copropriété et souhaitez mettre en place le compostage collectif en pied d'immeuble ? Habitant l'une des 17 communes de la Communauté de communes du Genevois, voici quelques étapes clés pour vous y aider.**

## Réunir les conditions suivantes :

1. un **espace vert plat, facile d'accès** et disponible dans la copropriété d'environ 8 m<sup>2</sup>
2. un **groupe de 3 personnes minimum** parmi les habitants de la copropriété afin de suivre le projet et d'être référents compostage
3. faire **valider par l'Assemblée générale** de copropriété le principe de mise en place d'un site de compostage collectif en pied d'immeuble ainsi que l'emplacement

**Puis :** Adresser par mail ou par courrier une demande écrite à la Communauté de communes du Genevois afin de mettre en place le compostage collectif dans votre immeuble.

### **Par courrier :**

Communauté de communes du Genevois  
Service déchets  
38 rue Georges de Mestral  
Bât. Athéna 2 – Archamps Technopole  
74166 Saint-Julien-en-Genevois

### **Par mail :**

[compostage@cc-genevois.fr](mailto:compostage@cc-genevois.fr)

**A toute étape, la Communauté de communes peut vous accompagner dans la mise en place du compostage collectif au sein de votre copropriété : n'hésitez pas à nous contacter !**

